



Plzinyr pour vol à mon ancien ancien avec un premier jugement

Par **Beatrice Zubar**, le **08/01/2017** à **12:13**

Bonjour Maître,

Voilà 2 ans et demi j'ai été licencié pour faute grave car j'ai volé de s chèques de l'entreprise. Il a eu une plainte de déposer ou j'ai été convoqué après un premier passage oh la votre de l'entreprise contestait le montant du delit, le juge avaut demande a lavaocat de voir pour prendrr en compte le bon montanr. Je me suis rendu un mois apres la première audience ou lentreprise netait pas represente et reconnu les faits, j'ai été condamné à 6 mois de sursis. Aujourd'hui le même employeur à de nouveaux porté plainte contre moi pour le même motif avec montant plus élevé. A quel recours ai-je droit ? Ai je le droit d'être condamné deux fois pour la même infractions par la même entreprise ??

Le premier gendarmerie m'a informé que l'entreprise pouvait se faire rembourser mais comme il ne se sont pas présenté lors de la deuxième convocation le juge ma demandé si je reconnais ais les faits et ma condamné à 6 mois de sursis. Et maintenant deux ans et demi après les fait je suis de nouveau contacté par la gendarmerie car mon employeur actuel déposer de nouveau plainte alors que l'avocat qui m'a été attribué lors de l'audience m'avait dit qu'il n'y aurait pas eu d'autre recours. Que dois-je faire est ce que j'irai en prison j'ai besoin de savoir si il peut de nouveau relancé l'affaire.

Merci de votre aide